



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 545

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 458 AUX FINS DE DISTRAIRE LE LOT 3 099 485 DE LA ZONE Ca22 POUR L'INSCRIRE DANS LA ZONE Cb12

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, le règlement n° 545 a été adopté.

QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue a émis un certificat de conformité pour ce règlement le 1^{er} mai 2019.

Le règlement n° 545 est entré en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 14^e jour du mois de mai 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 14 mai 2019 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 21 mai 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de mai 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier